Quarante-cinquième année. — N° 277. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 20 Novembre 1886.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 20 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 NOVEMBRE 1886

BULLETIN

Quand on suit les débats du budget, on comprend bien vite que les citoyens forment deux grandes divisions dans la République du progrès.

D'un côté, les pillés ; de l'autre, les pillards.

Comme ce sont les derniers qui ont la majorité et qu'elle seule a des droits, il en résulte que l'œuvre de ceux qui alignent les comptes à payer consiste surtout à augmenter les articles de l'addition.

Ah ! l'on ne se douterait guère, en entendant les républicains, que l'épargne a droit à quelque considération et qu'elle représente le labeur qui a su se récompenser lui-même sans rien demander à l'Etat.

On ne cherche où il y a une valeur quelconque que pour l'attaquer, la diminuer, lui faire rendre gorge.

On se croirait en pays conquis.

Les Allemands, lorsqu'ils s'enquéraient de la fortune de chaque habitant pour fixer la rançon, ne s'y prenaient pas autrement que nos républicains faisant l'enquête de la fortune publique pour « boucler » leur budget.

On ne se dispute dans le camp démocratique que sur le point de savoir quel est l'impôt qui frappera le plus fort et le plus sûrement l'épargne sous ses formes diverses.

La grande querelle des partisans de l'impôt sur le revenu et les rentes, et les partisans de l'impôt sur le capital, n'a pas d'autre origine.

Les uns craignent qu'en s'adressant au revenu, l'on permette à celui-ci de dissimuler quelque chose.

Les autres redoutent qu'en s'adressant au « fonds » on ne récolte pas à coup sûr.

Le doux M. Maret tient pour l'impôt progressif sur le capital. Il écrit :

« C'est la propriété qui doit payer, et non » le propriétaire, qui n'est qu'un agent » payant pour elle avec une portion des » fruits qu'elle donne. »

M. Maret a fait ses calculs. Il a vu qu'en frappant la propriété, on l'écrase sans rémission, et c'est là ce qui charme cet excellent « locataire ».

Il a constaté, par exemple, que Chantilly aurait à payer beaucoup plus qu'il ne rapporte, et cette perspective le met en joie.

Après les dithyrambes et les récompenses officielles à l'adresse de M. Paul Bert, devaient venir les statues érigées pour perpétuer le souvenir du défunt. L'initiative est déjà prise à cet égard au Tonkin, et elle aura, sans aucun doute, son écho en France, au moins dans le département de l'Yonne. Le gouvernement, en cette occasion, ne manquera pas de se mettre en frais de libéralité.

Déjà les républicains de l'Yonne qui habitent Paris se sont constitués en comité sous la présidence de M. Guichard, sénateur, pour élever un monument à M. Paul Bert, à Auxerre.

En attendant, vont venir les funérailles républicaines et athées, à grand appareil, à grand spectacle, une nouvelle offense au sentiment religieux et une occasion d'ineffable contentement pour nos radicaux. M. de Freycinet est bien satisfait aussi. C'est que pour lui aussi, le cadavre de P. Bert est un *mort de combat.* Les hommages qu'il lui suscite, sont autant d'affronts pour M. Jules Ferry ; et les fleurs imbibées de larmes crocodiliennes que sa faconde hypocrite prodigue au ci-devant vivisecteur, reprendront racine, il y compte bien, pour donner une récolte abondande d'impopularité, de mépris, de haine contre l'homme du Tonkin, son rival politique. Aux funérailles de Paul Bert, c'est Ferry et ses espoirs qui seront gratifiés d'un enterrement de première classe. Tout est supérieurement machiné pour cette pompe funèbre à double effet.

Et cependant, la vérité nous oblige à reconnaître que si M. Paul Bert a quitté Paris, ce n'est pas par patriotisme, mais bien parce qu'il était fort mal dans ses affaires. Il dut se faire allouer par le Trésor une provision de 75,000 francs. Sans cela, il y aurait eu quelque grabuge à son départ. Interrogez n'importe quel conservateur du pays d'Auxerre, il vous dira que, si M. Paul Bert est parti pour le Tonkin, c'est que, pécuniairement, il était à bout de voies. Et l'on veut faire de lui la grande Victime n° 2 ! Comme si la vraie grande Victime de ce Tonkin néfaste et de la criminelle politique qui livra la France à ce vampire asiatique, ce n'était pas l'armée... Oui, l'armée que le Tonkin n'a cessé de dévorer sournoisement dans ses effectifs, dans ses cadres, de démoraliser et d'user tout à la fois dans ses chefs. Nous ne dirons pas : Comptez les morts militaires du Tonkin. On n'en connaîtra jamais exactement ni même approximativement le nombre. Les familles sont avisées du décès de leurs enfants quand cela plaît aux bureaux et généralement après des délais d'une scandaleuse longueur.

Quant à la mortalité, jugez-en par la légion étrangère, — la troupe la plus acclimatée pourtant. Des compagnies de 200 hommes furent réduites à 35 après un an de séjour. Voilà ce qu'affirme un médecin principal de l'armée, le docteur Challant de Belval. Et vous savez aussi bien que nous quel défilé de généraux a eu lieu là-bas, tous rapidement usés et démoralisés. Paul Bert, quand il est mort, était en train de finir le général Jamont. En vérité, lorsqu'on se remémore toutes les épreuves et tous les déboires qui ont été le lot de notre brave armée de l'Indo-Chine, on ne peut s'empêcher d'en voir la personnification en ce malheureux Herbinger, dont on avait voulu faire une sorte de bouc émissaire des désastres dus à M. J. Ferry.

On peut voir, au cimetière Montparnasse, le monument funéraire que la discrète libéralité de ses camarades lui fait ériger. Libéralité prudemment discrète, car une souscription à ciel ouvert eût été considérée comme acte d'opposition et eût attiré des disgrâces sur ses promoteurs. La somme réalisée n'en a pas moins été suffisante pour élever un fort beau monument, entouré de figures emblématiques guerrières et surmonté du buste en bronze d'Herbinger. Il sera inauguré prochainement, lorsque les restes mortels de M. Herbinger père auront été transportés d'Alsace-Lorraine à Paris pour être réunis à ceux de son brave et infortuné fils.

Chronique générale.

M. de Freycinet n'a pas encore trouvé le héros qu'il cherche dans tous les couloirs du Parlement. Sa liste, qui avait été longue, diminue tous les jours. Il a rayé successivement M. Rouvier, M. Warnet, M. Blandin. M. Félix Faure s'était fait inscrire, mais il a demandé à être biffé. Peut-être que les Compagnies d'assurances lui auront refusé, comme à M. Rouvier, une assurance à bon marché et pour un gros prix.

Les amis de M. Filippini s'opposent à sa nomination. Ils prétendent qu'il aurait plus besoin de revenir en France que d'aller de Saïgon à Hanoï.

Le *Mot d'Ordre* et le *Gil Blas* parlent d'un autre candidat. Ce dernier journal s'exprime ainsi :

« Ajoutons qu'il serait question, également, de M. Chessé, l'ancien commissaire général de la République en Océanie, gouverneur de la Guyane. On se souvient de l'habileté dont a fait preuve ce fonctionnaire dans l'île de Rapa.

» Il avait été déjà question de M. Chessé comme résident général à Madagascar, lorsque M. Le Myre de Villers y fut nommé.

» M. Chessé serait le candidat désigné du ministère de la marine, si, comme tout le porte à croire, c'est à un fonctionnaire de la carrière que l'on confie ce poste important. »

Si, comme il est probable, M. de Freycinet est obligé de choisir un fonctionnaire, le nom de M. Chessé sera un des plus sérieux. M. Chessé a été administrateur des affaires étrangères en Cochinchine avant de devenir commissaire du gouvernement en Océanie et plus tard gouverneur de la Guyane. Il au-

---

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

J'évitai de dire un mot de peur que l'émotion de ma voix ne me trahît. Je courus à mes registres et immédiatement, je lus : « Trois titres de rentes cinq pour cent, chacun de 250 francs. »

C'était vrai ; c'était écrit ce que je lisais. Mais les titres de rente, bien réels, s'appliquaient à un compte-courant contigu à celui de Vidal et de la même somme. Car, dans mon trouble, j'avais entendu 1,950 au lieu de 2,181. Cette erreur certainement m'avait sauvé.

— Ah ! vous voyez, dit Maheurtier à son interlocuteur, il n'y a aucun danger.

Je me remis en comprenant l'erreur que je venais de commettre involontairement.

— Emprunt Vidal ? demanda Maheurtier.

— Oui, emprunt Vidal, répondis-je.

— 27, rue du Faubourg-Poissonnière ?

— Oui, 27, rue du Faubourg-Poissonnière.

— Vous aurez commis ou on vous aura fait commettre une erreur dans l'adresse ; mais cela se vérifiera à l'échéance. C'est bien.

Tous deux me laissèrent. Maheurtier reconduisit l'actionnaire en lui renouvelant toutes les bonnes raisons qu'il pouvait avoir de demeurer en repos. Mais celui-ci, qui sans doute avait remarqué de l'hésitation et de l'embarras dans mes façons, insista pour qu'une vérification de ma caisse eût lieu. Maheurtier ne crut pas devoir résister plus longtemps à ce désir, peut-être dans la crainte que son refus prolongé ne le fît soupçonner lui-même.

En rentrant, il avait un air embarrassé. Ses manières avec moi, qui étaient plutôt celles d'un camarade que d'un supérieur, ne permettaient guère qu'il vînt brusquement m'annoncer cette vérification. Il usa d'un détour en feignant une grande colère contre M. Roché.

— Il y a, me dit-il, des gens d'une défiance infernale. Ainsi, ce monsieur qui sort d'ici est un des actionnaires les plus importants de la *Caisse* et désire y engager la plus grande partie de ses capitaux ; mais il a des exigences incroyables. Ne voudrait-il pas se rendre compte par lui-même de nos opérations, de nos façons de procéder, de notre comptabilité ? J'ai été forcé d'y consentir. Il sera ici demain matin à huit heures. Venez une heure plus tôt que d'habitude ; nous lui donnerons, ensemble, des explications. C'est ennuyeux, mais il faut ménager les clients.

— Je comprends cela, répondis-je sans trop savoir ce que je disais.

Ce que je comprenais surtout, c'est que j'étais bien décidément perdu.

Nous sortîmes ensemble, et il s'éloigna bientôt dans la direction du boulevard.

L'idée me vint de courir après lui, de lui avouer ma faute, pour qu'il me la pardonnât et m'aidât à la réparer... Que n'ai-je cédé à cette inspiration ! Mais j'hésitai, j'avais au cœur la timidité et la lâcheté du coupable ; et, quand j'eus fait quelques pas pour le rattraper, il venait de disparaître.

Machinalement, et sans trop savoir pourquoi, je revins rue Vivienne. Je montai au bureau et m'y enfermai, après avoir demandé de la lumière au garçon de service, sous prétexte de travailler.

Seul, maintenant, j'essayai de rassembler mes idées et d'arrêter un plan. Je tâchai de me figurer la scène du lendemain ; je la répétai, pour ainsi dire : — Maheurtier consultait mes livres et ne tardait pas à en découvrir les irrégularités. Il m'interrogeait. Pouvais-je nier ? Non, c'était impossible. Je répondais : — « Eh bien ! oui, » c'est vrai, après ? — Mais, malheureux, ce sont » des vols, des faux... — D'accord ; mais suis-je » beaucoup plus coupable que vous qui trafiquez » de titres dont vous n'êtes que le dépositaire ?... »

— Comme on voit, je suivais le système que m'avait suggéré Léonce ; j'accusais au lieu de me défendre. Tout à coup je m'arrêtai.

— Mais c'est une nouvelle infamie à ajouter aux autres ! m'écriai-je. Quoi ! l'accuser, lui, qui ne m'a jamais fait que du bien, lui que j'ai indignement trompé ? Non, non ! Assez d'effronterie et de mensonge comme cela ! L'heure du châtiment a sonné ; courbe la tête, misérable ! Résigne-toi !

Et, passant brusquement d'un extrême à l'autre, fiévreux, à moitié fou, je me mis à mon bureau, et et j'écrivis rapidement quelques pages où je confessais mon crime et en demandais pardon.

Sans signer et sans relire ce papier, je le pliai et le mis dans ma poche. Puis, incertain sur ce que j'allais faire, je me dis qu'il me fallait un peu d'argent, soit pour moi si je fuyais, soit pour ma femme et mon enfant, si je me décidais au suicide.

J'ouvris ma caisse. Elle était bourrée d'or et de billets. J'y pris deux rouleaux de mille francs, et je sortis.

Je ne suivis pas mon chemin ordinaire, qui m'eût trop vite ramené chez moi : j'avais besoin de réflexion, de répit. La nuit tombait. J'errai par les rues, tellement engourdi dans ma douleur, que j'allais devant moi au hasard, heurtant les passants.

Sur le boulevard des Italiens, abîmé de fatigue,

rait donc toute la compétence nécessaire. On assure du reste qu'il a toujours rempli avec distinction les missions qui lui étaient confiées. M. de Freycinet ne pourrait, dit-on, faire un meilleur choix parmi les candidats cités par les journaux.

***

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nous demandons que Jules Ferry soit nommé Résident général au Tonkin, en remplacement de Paul Bert, décédé.

» Nous ne comprenons pas que M. Jules Ferry ne s'offre pas de lui-même pour occuper ce poste dangereux, L'honneur lui en fait un devoir. »

***

Le journal que nous venons de citer n'est pas seul à penser que M. Jules Ferry doit être envoyé en Indo-Chine comme résident général.

La *Lanterne* dit avoir reçu communication d'une lettre que l'ancien président du Conseil a écrite à M. de Freycinet, et dans laquelle il demande la permission de remplir son devoir, en allant continuer à Hanoï l'œuvre qu'il avait entreprise au quai d'Orsay. Il espère qu'on lui accordera l'honneur de prendre sa part du péril qui a fait ces deux grandes victimes : Courbet et Paul Bert.

M. Jules Ferry aurait dû réclamer la première place dans la « belle » colonie dont il a doté la France, mais on ne courrait pas grand risque à parier deux cent mille francs contre dix centimes que sa lettre est un rêve de la *Lanterne*.

Il n'oserait pas s'aventurer dans le pays qu'il a peuplé de spectres.

***

Toute la presse républicaine chante, depuis lundi, les louanges de M. Allain-Targé pour être venu, avec le radical Sigismond Lacroix, donner quelque encouragement aux républicains du département de Maine-et-Loire ; mais ces louanges ne sont pas équitables ; elles partent en effet de ce point de vue que M. Allain-Targé est un opportuniste et que son alliance avec M. Sigismond Lacroix indique l'union intime entre l'opportunisme et le radicalisme.

Or, c'est une erreur que ne devraient pas commettre des journalistes qui ont suivi, depuis quelques années, l'histoire politique de notre pays. Ils savent fort bien que M. Allain-Targé a abandonné l'opportunisme, dont il était l'un des plus fermes soutiens, depuis le jour où M. Jules Ferry, réunissant les amis de M. Gambetta, reconstitua le *grand ministère* dont l'existence avait été si éphémère. M. Allain-Targé, qui fut exclu de la nouvelle combinaison, alors qu'il avait été ministre des finances dans le grand ministère, ne pardonna jamais cette exclusion ni à M. Jules Ferry ni aux opportunistes et, en toute occasion, il vota contre le nouveau cabinet et d'accord avec les radicaux.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir MM. Allain-Targé et Sigismond Lacroix marcher d'accord ; il y a longtemps que leur conjonction s'est opérée.

Ce qui est plus étonnant, c'est de voir des opportunistes comme M. Maillé faire appel au soutien des radicaux ; mais il convient d'ajouter que, dans les cas désespérés, on n'est pas difficile sur le choix des remèdes.

***

La loi sur l'enseignement primaire n'est pas encore mise en pratique qu'elle est déjà très menacée.

Plusieurs députés de la droite, ne pouvant se résigner à voir les instituteurs réduits au rôle d'agents électoraux, proposent d'enlever leur nomination aux préfets, pour la remettre à leurs chefs hiérarchiques.

Un certain nombre de députés de la gauche, pour ne pas laisser à nos amis l'avantage de cet honnête projet, se sont hâtés d'en déposer un semblable.

Dans ces conditions, la modification paraît certaine. On ne pourra pas dire que la loi aura vécu ce que vivent les roses, mais elle n'aura pas duré plus longtemps. C'est le principal.

***

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

On dit dans les couloirs de la Chambre que si la candidature de M. Trystram ne réussit pas dans le Nord, à la rentrée il sera déposé une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement.

***

L'Académie française s'est réunie hier pour donner un successeur à M. de Falloux.

MM. Labiche, Emile Ollivier, de Wiel-Castel et Cuvillier-Fleury étaient absents.

Voici comment se sont répartis les suffrages : MM. Gréard, 17 voix, *élu* ; d'Haussonville, 11 ; de Vallée, 3.

Nouvelles militaires.

LE COMMANDEMENT AU TONKIN

Le général Boulanger vient d'apporter les changements suivants dans le commandement supérieur du Tonkin.

Le général de brigade Munier est désigné pour commander provisoirement la division d'occupation.

Les généraux Jamont et Jamais rentrent en France.

Le colonel Brissaud est désigné pour commander provisoirement la première brigade de cette division.

Le colonel Callet commandera provisoirement la troisième brigade en remplacement du général Munier.

Le lieutenant-colonel Gillet est nommé chef d'état-major de la division d'occupation.

Le colonel Kessler rentre en France.

Avis aux familles qui ont des enfants au 3e régiment d'infanterie de marine en garnison à Rochefort. C'est la *Petite France*, journal de M. Wilson, gendre du Président de la République, qui donne cette nouvelle :

« Le 1er décembre, 300 hommes de troupes iront *renforcer* les garnisons de Madagascar et prendront passage sur le navire de commerce l'*Amérique*. »

On a bien lu : ce n'est pas *remplacer* mais *renforcer*, dit le journal officieux des républicains. Et l'on prétendait pourtant que tout était fini là-bas.

Le général de brigade Lamiraux est nommé au commandement de la 35e brigade, 18e division, 9e corps d'armée, et des subdivisions de région de Châtellerault et de Tours, à Tours, en remplacement du général Hervé, mis en diponibilité.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 novembre.

Le marché de nos rentes est un peu plus ferme aujourd'hui. Les mauvaises impressions de la veille se sont dissipées : 3 0/0, 82.75 ; 4 1/2 0/0, 109.60.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1,418. On cherche à répandre de nouveau le bruit d'une prochaine augmentation du capital et d'une nouvelle émission d'obligations. Rien de fondé dans ses dires. Les obligations Foncières et Communales à lots conservent leurs bons cours ; elles ne sont pas encore à leurs prix. Les capitaux de placement trouveraient difficilement, en ce moment, des valeurs plus stables.

La Société Générale est d'une fermeté inébranlable à 475. Cette stabilité des cours tient à plusieurs causes : l'excellence des achats qui sont tous effectués pour le compte des portefeuilles et la situation prospère de l'établissement dont la clientèle et les bénéfices s'accroissent d'une façon régulière.

On constate de bons achats sur la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600 ex-coupon. Le classement des actions de la société est parfait ; c'est pourquoi elles ne paraissent que sur le marché du comptant. Leur dividende depuis quinze ans s'est toujours maintenu entre 15 et 16 fr.

L'action de Panama après un instant de faiblesse déterminé par les moins bonnes dispositions de notre place a repris à 418.

Les actions de nos Chemins de fer sont peu mouvementées ; obligations très soutenues.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST.

Incendie du château de la Salle
A MONTREUIL-BELLAY

Au moment où notre journal d'hier paraissait, nous apprenions que le château de la Salle, près de la ville de Montreuil-Bellay, venait d'être presque complètement détruit par un violent incendie.

Voici les détails que nous avons pu recueillir :

M. et Mme Guenyveau, père et mère du propriétaire du château de la Salle, ont été réveillés vers trois heures du matin par les aboiements d'une petite chienne qui couchait dans le vestibule du château. Mme Guenyveau se leva, et, lorsqu'elle ouvrit sa porte, une épaisse fumée entra dans la chambre : elle n'eut que le temps de crier au feu et d'appeler du secours, puis de descendre du premier étage, pour n'être pas victime de l'incendie. De son côté, M. Guenyveau, en entendant les cris de sa femme, prit un petit escalier de service et sortit ainsi de la maison incendiée.

Déjà, à ce moment, le pavillon du centre, un des plus jolis morceaux d'architecture de la contrée, et les deux tours qui s'élèvent de chaque côté, n'étaient qu'un immense brasier, depuis le rez-de-chaussée jusqu'à la toiture.

L'incendie s'est déclaré, croit-on, dans un appartement du pavillon du centre, au premier étage. Cette pièce servait de lingerie, et la veille des lisseuses y avaient travaillé. Le feu qu'elles allumèrent dans la cheminée, pour la première fois de l'année, a dû se communiquer au parquet ou à d'autres matières inflammables.

Quelques-uns présument encore que des flammes ont pu atteindre les boiseries par des trous de poêles qu'on avait négligé de boucher après le déménagement de Mme de Caqueray et qui communiquaient à la cheminée.

La tour de gauche qui contenait beaucoup de valeurs a heureusement moins souffert que la tour de droite dont il ne reste que les murailles. Celle-ci servait de cage d'escalier et a été un aliment facile pour ce brasier.

Toutes les chambres du premier et du second étage sont entièrement détruites avec leurs meubles. Le rez-de-chaussée, bien que fort endommagé par l'eau, a pu être préservé et les meubles sauvés. Presque partout les toitures se sont effondrées. Une des grandes cheminées, reliée à la charpente par des chaînements, a failli être entraînée avec elle ; il aurait bien mieux valu qu'elle tombât à ce moment, car maintenant elle menace ruine, comme beaucoup d'autres pans de murs.

Deux pompes, celle de la ville et celle du chemin de fer, étaient sur les lieux du sinistre, alimentées et manœuvrées par des habitants de Montreuil accourus en hâte et avec beaucoup d'empressement au secours de la famille Guenyveau.

Il n'y a eu aucun accident de personnes ; cependant Mme Guenyveau a eu les deux poignets et la figure brûlés ; ces blessures paraissent être sans gravité. M. Guenyveau lui-même a été atteint à la face par quelques flammèches. Sans l'escalier de service qu'ils ont descendu presqu'au milieu des flammes, ils étaient prisonniers et auraient infailliblement péri, car, depuis quelque temps, les fenêtres avaient été grillées et ils ne pouvaient, par conséquent, trouver aucune issue de ce côté.

On estime les pertes à 50,000 fr., couvertes par une assurance. Toute idée de malveillance est écartée.

La petite chienne qui a donné la première l'éveil a disparu ; la pauvre bête a dû être victime de l'incendie.

Il ne reste de ce château qu'une galerie récemment construite par M. de Caqueray, ancien propriétaire de la Salle, et qui relie à l'habitation principale de vieux bâtiments sans valeur.

LES SAPEURS DE CAVALERIE

Le *Temps* donne les détails suivants sur cette nouvelle création que nous avons annoncée avant-hier :

« Chaque escadron de cavalerie comprendra désormais six sapeurs, deux élèves sapeurs et un maréchal-des-logis ou brigadier-sapeur. L'instruction de ces hommes sera dirigée, dans chaque régiment, par un officier spécialement désigné ; on créera, à Saumur, un cours d'instruction pour ces officiers.

» Les sapeurs de cavalerie seront chargés, en campagne, de la destruction ou de la réparation des lignes télégraphiques, des ponts et des voies ferrées, et de l'exécution de tous les travaux de défense passagère. Leur présence facilitera la tâche de la cavalerie, qui, opérant à grande distance en avant des armées, doit pouvoir se passer du concours des autres armes : c'est ainsi, d'ailleurs, que les sapeurs de cavalerie ont rendu les plus grands services aux armées du premier Empire. En 1803, les sous-officiers des compagnies d'élite étaient tous pourvus de serpes, de haches et de pioches. En 1874, le 18e dragons fit des expériences sur l'emploi des outils de pionniers. Actuellement, chaque régiment de la cavalerie austro-hongroise compte un peloton de sapeurs et cinq pionniers par escadron ; les engins de destruction sont enfermés dans une voiture qui accompagne le régiment. »

---

je m'assis sur un banc. Bien qu'on fût au commencement de novembre, la soirée était douce et tiède. Je regardais les voitures, les promeneurs, et il me passait dans la tête que tous ces gens-là étaient différents de moi, qu'il y avait entre nous une ligne de démarcation idéale, mais profonde et absolue. En effet, ils avaient un but, des espérances, l'avenir devant eux ; moi, je n'avais plus rien ; ma carrière se coupait et finissait brusquement ; je sombrais dans un trou boueux. J'étais mort ; eux, ils étaient vivants.

Je vis passer une escouade de gardes municipaux qui se rendaient à quelque théâtre.

— Si ces gens-là savaient qui je suis ! pensai-je.

Un sergent de ville m'effleura la jambe en passant ; je la retirai brusquement.

— Demain peut-être, me dis-je, cet homme aura mon signalement et me cherchera.

Je me levai et me remis à marcher, cherchant instinctivement les rues étroites et sombres.

Tout à coup une idée me traversa l'esprit :

— Si j'allais voir Leonce ?

Je pris la direction de son logis en doublant le pas.

Qu'espérais-je ? Peu de chose, et même rien : je connaissais si bien mon homme maintenant ! Mais enfin, il y avait peut-être là une dernière ressource ; celui qui avait été si ingénieux à me perdre m'aiderait à me sauver.

Devant la maison, je vis un petit attroupement : douze ou quinze curieux, et trois sergents de ville faisant le guet. Je m'avançai avec précaution.

— Circulez, messieurs ! faisaient les sergents de ville en écartant les curieux.

Sur le trottoir en face on causait ; je m'approchai pour écouter.

— Est-ce que ce sont des assassins ?

— On ne sait pas.

— Non, ce sont des filous.

— Il paraît qu'ils ont été pincés hier dans un tripot.

— Oui, et on fait, en ce moment, une perquisition chez eux.

— Est-ce qu'ils sont beaucoup ?

— Deux. Il y a longtemps qu'ils sont là ; ils devraient sortir.

Je soupçonnai qu'il pouvait être question de Léonce et de Lentague. Bientôt plusieurs personnes apparurent à l'entrée de la maison.

— Tenez ! les voici.

Chacun se précipita de ce côté. Je pus m'approcher assez pour voir et distinguer les personnes : je reconnus Léonce et Lentague.

Un agent de police et un commissaire les accompagnaient. Ils montèrent dans le fiacre qui attendait et qui se mit à rouler dans la direction de la Préfecture de police.

— Emballés, mes drôles ! fit l'homme qui nous avait donné des renseignements.

. . . . . .

Certes, la scène à laquelle je venais d'assister ne devait pas me causer un grand étonnement ; cependant je restai stupéfié : n'y avait-il pas là quelque chose de providentiel, de fatal ?

— Moi aussi, pensai-je, demain je serai arrêté. Un passant, un curieux, s'écriera : — *Emballé, mon drôle !*

Tout ce qu'il y avait de noir, de désespéré en moi reparut à la surface. Tel était mon sort, je n'y échapperais pas...

— Eh bien, non ! jamais ! m'écriai-je : il me reste le suicide.

J'embrassai d'un coup l'avenir qui m'était réservé : mon arrestation, la prison, les larmes de ma femme et de mon enfant, le compte rendu des journaux, la publicité des débats, ma condamnation inévitable, la malédiction de mon père et de tous les miens, la vie du bagne... Et si je me tue ? mon enfant n'a pas même la honte d'une condamnation, d'une flétrissure ; on ne juge pas les morts... Ah ! plutôt mille fois le suicide ! Comment n'avais-je pas résolu cela de suite ?

Je marchais d'un pas ferme maintenant. Je savais ce que j'allais faire.

(*A suivre.*)

ENTRE RÉPUBLICAINS

M. Joanne-Magdelaine, ex-rédacteur en chef du *Patriote de l'Ouest*, n'est pas tendre pour son ancien journal, au sujet du banquet républicain de dimanche dernier.

Sous ce titre : Un dernier mot, voici l'article que M. Joanne-Magdelaine a publié mardi dans le *Ralliement* et qui montre que l'union est loin d'être faite entre les diverses fractions du parti républicain :

Un dernier mot sur l'escamotage de dimanche.

Il est un journal qui se déclare enchanté du banquet et qui applaudit visiblement à la manœuvre des trois ou quatre immobilistes — (ils ne sont pas davantage) — manœuvre qui a interrompu la réunion et empêché un commencement d'organisation commune.

Ce journal, l'organe attitré et exclusif de ces trois ou quatre culs-de-jatte politiques, est dans son rôle.

On n'a rien fait. Trois bonzes, qu'il est inutile de nommer, ont tiré les ficelles d'un pantin vénérable qui s'est dressé au moment voulu ; la parole a été grossièrement coupée aux républicains désireux de parler et de faire aboutir, séance tenante, les projets d'organisation arrêtés en principe ; on a enlevé toute sanction pratique aux excellents discours de MM. Allain-Targé et Sigismond Lacroix et on a renvoyé, désappointés et mécontents, les naïfs républicains des campagnes qui s'étaient dérangés pour prendre une part active au début de cette organisation générale. Ce journal trouve tout cela parfait. Personne ne s'en étonnera.

Il faut pourtant qu'on sache que si ce banquet a eu lieu dans les conditions suivantes : gratuité de la salle et cotisations à 1 fr. 50, c'est à nos amis qu'on le doit.

C'est à nos amis, en effet, que les démocrates du Cercle de la Ruche ont offert gracieusement la salle du Mail, et ce sont nos amis qui se sont opposés à un banquet à *cinq francs* demandé par les trois anabaptistes du *Patriote*, banquet qui n'aurait eu aucun caractère *démocratique*, banquet de boutique auquel nous avons refusé de nous associer.

La quête au profit de l'orphelinat de la Ruche était un acte de haute convenance en même temps que le réglement d'une dette d'honneur. On sait comment l'inqualifiable intervention de M. Maillé a fait avorter cette quête.

Si nous nous plaignons, avec cette amertume, de la triste manœuvre ourdie par les faux démocrates du *Patriote*, en haine de quelques personnalités (que cette haine ne saurait atteindre autrement que pour les honorer), c'est que le parti républicain tout entier supporte les conséquences de cette jalousie affolée et de cette ardente rancune.

Le *Patriote* ne veut pas d'une organisation républicaine en Maine-et-Loire parce qu'il sait que la direction du parti lui échapperait aux yeux de tout le monde, parce qu'il perdrait l'apparence même de son autorité politique. Je dis l'apparence, parce que l'apparence, en effet, est aujourd'hui la seule chose qui lui reste.

Nous n'allions pas à ce banquet fraternel, loyalement préparé par nous, à cette réunion démocratique qui inspirait confiance à tous les républicains, pour plaider la cause d'un groupe politique au détriment de l'union du parti.

Nous y allions *pour nous conformer à l'esprit et à la lettre de notre programme*. Nous y allions pour cimenter cordialement et sans arrière-pensée la concentration des forces républicaines. Nous y allions pour *travailler en commun à notre organisation*, c'est-à-dire au relèvement et au triomphe définitif de la démocratie en Maine-et-Loire.

Votre trahison a été jugée par l'opinion publique : cette défection nouvelle — qu'on nous avait prédite — nous servira de leçon dans l'avenir.

C'est nous qui, désormais, prendrons la tête du mouvement, sans vous et malgré vous.

Cette organisation du parti, à laquelle vous opposez une résistance d'inertie calculée, nous la réaliserons à force de patience, de dévouement et d'énergie.

Et quand nous aurons travaillé tout seuls à la régénération politique de ce beau pays d'Anjou que vous avez endormi, trompé et découragé ; quand sonnera l'heure de la grande bataille contre la réaction monarchique et cléricale coalisée, quand vous n'aurez plus le temps de nous trahir, nous nous vengerons de vos haines stériles et de vos sourdes rancunes — en vous offrant des armes toutes prêtes et en vous tendant la main.

Ce jour-là, il n'y aura en Maine-et-Loire que des Bleus contre des Blancs.

Il faudra choisir. — Joanne-Magdelaine.

NOUVELLES FOIRES A BEAUPREAU.

A partir du vendredi 10 décembre 1886, de nouvelles foires d'animaux gras vont être ouvertes à Beaupreau.

Elles se tiendront les 2e et 4e vendredis des mois de décembre, janvier, février, mars, avril et mai, et commenceront à neuf heures et demie.

Tours.

Sous le titre de l'*Action du Centre et de l'Ouest*, notre excellent confrère, M. Albert Renard, ancien rédacteur en chef de l'*Indépendant*, a fait paraître hier un nouveau journal conservateur.

Ce journal est bi-hebdomadaire.

Brûlée vive. — Rue Fénelon, près des casernes du Morier, à Tours, habitait une pauvre vieille de 71 ans, la femme François. Mercredi, cette brave femme épluchait des légumes, près d'un poêle rouge, lorsque soudain ses vêtements s'enflammèrent. Très probablement la malheureuse dut crier au secours ; mais ses appels ne furent pas entendus des voisins. La flamme gagna les boiseries de la chambre et peu à peu le mobilier et le plancher flambèrent.

C'est à ce moment que l'alarme fut donnée. La générale battit dans les rues ; la troupe arriva la première sur le lieu du sinistre et, en peu de temps, le feu était éteint.

Quand on put pénétrer dans l'immeuble incendié, on se trouva en présence d'un cadavre absolument carbonisé.

Les obsèques de la malheureuse ont eu lieu hier.

Les pertes matérielles sont insignifiantes.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Une petite ville de la Vendée, Pouzauges, est depuis quelque temps éclairée à la lumière électrique.

Une Société, au capital de 30,000 fr., s'est formée pour doter la commune de cet éclairage.

C'est un Nantais, M. Maisonneuve, qui a été chargé d'éclairer la ville de Pouzauges.

INSTITUTEURS NEUTRES

Entendu au sortir de l'église dans une petite paroisse de la Plaine (Vendée), le jour de la Toussaint :

« Hé ! père l'ancien, ça ne vous a-t-il pas » bien rempli le ventre (*sic*) toutes ces céré- » monies ? »

Celui qui a ainsi parlé, publiquement, c'est un instituteur, autrefois fidèle à ses devoirs religieux, mais prenant aujourd'hui l'esprit nouveau de sa laïque profession.

Celui-là gardera-t-il la neutralité ?

LE NOM D'UN CHIEN

Nous trouvons dans l'*Écho de La Ferté-Macé* la spirituelle lettre suivante que le député M. Roulleaux-Dugage à répondue à un de ses amis, qui l'avait prévenu d'un fait sans importance :

« *Paris, le 9 novembre 1886.*

» Mon cher Monsieur,

» Je ne suis nullement froissé de voir mon nom porté par un chien. J'aime beaucoup les chiens, qui sont en général des animaux intelligents et bons.

» Laissez donc l'aimable républicain de votre ville continuer à appeler son chien *Roulleaux*.

» Ce qui me froisserait et me forcerait à intenter des poursuites, ce serait que le propriétaire du chien prît mon nom pour lui-même, parce qu'alors il serait porté par un imbécile.

» Croyez..., etc.

» Roulleaux-Dugage. »

LES CHIENS QUI ABOIENT

M. le juge de paix de Chaumont vient de rendre un jugement qu'il est bon de faire connaître pour que chacun en fasse son profit. Un berger a été condamné à deux francs d'amende pour n'avoir pas rappelé son chien qui aboyait aux jambes d'un passant, bien qu'il n'y ai pas eu morsure.

Avis aux possesseurs de chiens bargneux.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 17 Novembre.

		Froment		Avoine	
Angers,	l'hect.	16 »»	à »» »»	9 »»	à » »»
Saumur,		15 50	15 75	9 »»	» »»
Baugé,		15 »»	16 »»	9 80	» »»
Segré,		15 »»	»» »»	8 25	» »»
Beaupreau,		15 »»	»» »»	8 50	» »»
Montfaucon,		15 »»	»» »»	8 50	» »»
Montrevault,		15 »»	»» »»	8 50	» »»
Chemillé,		15 »»	15 50	8 50	9 »»
Champtoceaux,		15 »»	15 50	9 50	» »»
St-Flor.-le-Vieil,		»» »»	»» »»	» »»	» »»
Cholet,		15 »»	15 50	9 50	» »»
Vihiers,		14 50	15 »»	8 »»	8 50
Brissac,		15 »»	15 50	8 25	9 »»
Chalonnes,		15 50	»» »»	8 75	9 »»
Doué,		15 50	16 »»	8 »»	8 50

A Nantes, blés américains, de 22 50 à »» »» les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 19 50 à 20 »» les 100 kilos.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des *Huiles de noix* surfines d'une des premières huileries du Périgord ; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 1 fr. le 1/2 kilog. et 1 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

Théâtre de Saumur

Direction R. NEVEU

Lundi 22 novembre 1886,

Avec le concours de Mme VANDÉRIC-FLACHAT

Forte chanteuse du Grand-Théâtre de Marseille

La Favorite

Grand opéra en 4 actes, paroles de MM. E. Scribe, G. Vaez et A. Royer, musique de DONIZETTI.

Distribution :

Fernand ..... MM. Bailly.
Alphonse ..... Nory.
Balthazar ..... Norval.
Gaspard ..... Guernoy.
Léonor ..... Mmes Vandéric-Flachat.
Inès ..... Guilbert.
Seigneurs, dames de la cour, moines.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 20 novembre,

Troisième représentation du grand succès de l'année

JOSEPHINE VENDUE PAR SES SOEURS, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. P. Ferrier et F. Carré, musique de Victor Roger.

LEÇONS D'ANGLAIS par M. L. Nepveu, 6, rue du Prêche, Saumur.

L'Eau Gorlier

parfume et assouplit la Peau sans la graisser, lui donne un velouté naturel, et fait disparaître Crevasses, Gerçures, Hâle et Irritations.

2 fr. 50 le flacon et 1 fr. 50 le 1/2 flacon.
Dépôt : Machet, 1, rue d'Orléans.

Paul GODET, *propriétaire-gérant*.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIÈVRE BLANC

NOUVELLE

Par J. de Château-Châlons.

— On me l'avait dit, répondit le chasseur ; mais je vous avoue que je ne crois pas à la fatalité dont vous me parlez. Ainsi, dans le cas qui me concerne, il est évident que mon défaut de précaution a seul amené la terrible situation d'où vous m'avez tiré. Ma raison se refuse à admettre que le lièvre ait pu être pour quelque chose dans cet fait, par je ne sais quelle influence maligne et qui tiendrait du merveilleux, du surnaturel.

Le bûcheron secoua la tête.

— N'ayant pas fait des études, dit-il, il y a beaucoup de choses que je ne puis m'expliquer, et cependant je suis bien forcé de croire lorsque des faits répétés, nombreux, ont frappé mes regards. Ainsi, il est certain que ce lièvre a été la cause de plus de vingt accidents dans nos contrées.

— Je ne puis partager votre manière de voir, répliqua M. Daux ; j'en suis même éloigné à ce point que j'éprouve le plus vif désir de rencontrer de nouveau le fameux lièvre. Si, quelque jour, je vous le montre couché dans ma carnassière ou à l'état de civet, dont je vous invite dès à présent à manger votre part, j'espère que vous ne croirez plus à sa funeste influence.

— Ce jour-là je serais de votre avis ; mais je crains fort qu'une nouvelle tentative n'ait de fâcheuses conséquences pour vous.

— Soyez tranquille, je profiterai de la leçon que j'ai reçue. Je redoublerai de prudence et nous aurons de quoi faire un mets excellent sans que ma vie ait couru le moindre risque.

Après deux ou trois heures de repos, M. Daux se disposa à retourner à Saumur. Il était encore si faible qu'il lui était impossible de faire la route à pied. Le bûcheron le fit monter dans une carriole empruntée dans le voisinage et l'accompagna jusqu'à son domicile.

Quinze jours s'écoulèrent.

Par une jolie matinée, M. Daux, complètement guéri d'une sorte de lassitude douloureuse que son aventure lui avait causée, reprit le chemin de Dampierre.

Lorsque, ayant dépassé ce bourg de quatre kilomètres environ, il se trouva près de l'étang, la curiosité le porta à jeter un coup-d'œil sur l'endroit où il avait failli périr.

Tout-à-coup, un bruissement qui se fit dans les osiers attira son attention.

Il se tint prêt à faire feu.

— Serait-ce le lièvre blanc ? dit-il, en observant avec attention les mouvements qui se produisaient çà et là dans l'oseraie.

Au même instant, un animal, sortant précipitamment des fourrés, vint lui passer presque entre les jambes.

C'était le lièvre blanc.....

M. Daux lâcha ses deux coups de fusil.

Mais la surprise l'avait empêché de bien viser.

Tout le plomb se perdit dans les broussailles.

En quelques secondes, le lièvre s'était éloigné de plus de deux cents mètres, puis, il s'était arrêté.

Assis sur son derrière, il regardait tranquillement son ennemi en haussant et en abaissant ses oreilles d'une façon tout-à-fait drôle, comme s'il eut voulu le narguer.

— Ah ! c'est trop fort ! s'écria M. Daux ; jamais, de mémoire de chasseur, un lièvre ne fit preuve d'une telle impertinence !

Il rechargea son arme et courut sur l'animal, qui partit comme un trait.

Le chasseur le poursuivit et cette course dura plus de deux heures.

Le lièvre paraissait s'en faire un jeu.

Lorsqu'il se voyait à une très grande distance de M. Daux il s'arrêtait, puis, quand cette distance se trouvait ramenée à celle de deux ou trois portées de fusil, il repartait.

Ce fut avec ce singulier manège qu'il mena le chasseur jusqu'au moulin à vent de la Baraude, situé entre Parnay et Turquant. Ce moulin n'existe plus aujourd'hui. Il fut incendié par la foudre vers 1842.

En arrivant à cet endroit, M. Daux perdit le lièvre de vue.

Il fouilla, mais inutilement, les rares bouquets de bruyère et les petits buissons où il aurait pu chercher un refuge.

— C'est étrange, dit-il ; et cependant voilà bien l'endroit où il a disparu. Il ne doit pas être loin du lieu où je suis.

L'idée lui vint alors de monter sur le moulin, qui en ce moment ne marchait pas et dont une des ailes touchait presque le sol.

Il pensait que, de ce point élevé, qui dominait toute la plaine, il lui serait facile d'apercevoir le lièvre.

A l'aide des chevilles et des crochets servant à tendre et à fixer les toiles, il grimpa facilement jusqu'à la base de l'aile, c'est-à-dire au centre de l'appareil tournant.

— C'est étrange, dit-il, après avoir exploré du regard la vaste campagne qui s'étendait au-dessous de lui, je ne le vois pas !

(*A suivre.*)

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange, nos 29 et 30,

Occupées par MM. Terrien et Crosnier.

S'adresser à Me LE BARON, notaire.

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1er Janvier 1890,

UNE MAISON

Avec Atelier de Photographie

Rue d'Orléans, n° 50,

Occupée actuellement par M. COUÉ.

S'adresser à Me LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE **Victor COUÉ** sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE

MAISON MEUBLÉE

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4;

Avec jardin, remise et écurie.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur,

rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Avec remise, écurie, cour et jardin.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de Me ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

ADJUDICATION

En l'étude de Me ROULLEAU, *notaire à Fontevrault,*

Le dimanche 21 novembre, à midi,

D'UNE MAISON

En parfait état,

Située à Fontevrault, rue Rochechouart,

Comprenant : rez-de-chaussée, premier et second étage, grenier.

Mise à prix : 800 francs.

Placement fort avantageux.

Etude de Me CAILLEAU, notaire à Longué.

ADJUDICATION

En la Mairie de Jumelles,

Le dimanche 21 novembre, à 2 heures après midi.

1ent.

De la Coupe d'environ **38 hectares de taillis**, en 14 lots.

2ent

De 648 Baliveaux d'essences diverses, en 10 lots.

Le tout sur la Terre des HAYES, communes de Jumelles et Brion.

A Vendre

UN CHEVAL NOIR

Agé de 4 ans, taille 1m 40.

CHARRETTE ANGLAISE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PONETTE ALEZANE

1m48 très-doublée, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, *des Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie* de première qualité, livrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.

S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n° 8. (764)

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

l'**Onguent Souverain** de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :

Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ;

Encaustique pour parquets et le *Chromo* extra siccatif pour carrelage ;

Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

29e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, **demande emploi** de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposer par jour **pour comptabilité.**

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. . . . . 7 fr.

Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'*Echo Saumurois.*

Pharmacie A. CLOSIER

20, *rue du Marché-Noir,* 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — *Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.*

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précte	Dernier cours.		
3 %.	82 67	82 77	»	
3 % amortissable.	85 60	85 75	»	»
3 % — (nouveau) . .	82 62	82 65	»	»
4 1/2 %.	104 60	104 80	»	»
4 1/2 %. (nouveau)	109 50	109 60	»	»
Obligations du Trésor.	512 »	513 »	»	»
Banque de France.	4370 »	4370 »	»	»
Société Générale	473 75	478 75	»	»
Comptoir d'escompte	1018 75	1018 75	»	»
Crédit Lyonnais	592 50	590 »	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. . .	1412 50	1418 75	»	»
Crédit mobilier	295 »	305 »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc	Dernier cours.		
Est	801 25	802 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	1242 50	1245 »	»	»
Midi	1175 »	1175 »	»	»
Nord	1602 50	1607 50	»	»
Orléans	1328 75	1330 »	»	»
Ouest	865 »	866 25	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1460 »	1470 »	»	»
Canal de Suez.	2100 »	2103 75	»	»
C. gén. Transatlantique. . . .	532 50	531 25	»	»
Russe 5 0/0 1870.	99 25	99 50		

Valeurs au comptant	Clôtur précte	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
			»	»
Ville de Paris, obiig. 1855-1860	524 »	525 »	»	»
— 1865, 4 %. . .	523 75	523 75	»	»
— 1869, 3 %. . .	408 50	409 »	»	»
— 1871, 3 %. . .	398 50	399 50	»	»
— 1875, 4 %. . .	514 »	514 »	»	»
— 1876, 4 %. . .	512	514 50	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris.	526	525 »	»	»
Obligations communales 1879.	473 »	474 »	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %. .	474 »	475 »	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %. .	384 »	385 »	»	»

Valeurs au comptant	Clotur précét	Dernier cours.		
Gaz parisien	522 »	523 75	»	
Est	396 50	397 »	»	»
Midi	393 50	393 50	»	»
Nord	398 25	398 75	»	»
Orléans	394 50	395 »	»	»
Ouest	394 »	394 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	» »	393 50	»	»
Paris-Bourbonnais	394 »	394 »	»	»
Canal de Suez.	583 50	585 »	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.). . .	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34
Saumur(état). . .	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30
Nantillyhalte. . .	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé . . .	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr . . .	»	7 17	9 02	11 »	»	4 39	8 56
Montreuil(a). . .	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08
— (dép.). . .	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37
Loudun.	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52
Poitiers.	»	10 33	»	10 40	5 »	»	12 12

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir.
Poitiers.	»	5 50	»	»	12 50	6 15	
Loudun.	»	8 42	»		3 56	9 11	
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	9 12	10 09
Montreuil (a). . .	6 43	9 21	12 59	2 03	4 53	9 45	10 28
— dép.). . .	6 57	9 45	1 1	2 23	5 03	9 54	10 31
Brézé-s.-Cyr . . .	7 18	10 08	»	2 38	5 17	10 09	
Varr.-Chacé . . .	7 27	10 22	»	2 46	5 24	10 17	
Nantillyhalte. . .	7 34	10 29	»	2 51	5 29	10 22	
Saumur/état). . .	7 45	10 42	»	3 02	5 38	10 30	
Saumur(orl.). . .	7 47	»	1 28	3 01	5 40	»	10 58

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (or.). . .	6 53	»	4 16		8 34
Saumur(état). . .	6 50	8 31	4 13		8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26		8 43
Montreuil (a). . .	7 29	9 19	4 52		9 08
— (dép.). . .	7 34	9 29	5 »	4 2	10 »
le Vaudelnay. . .	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué.	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué.	6 22	8 57	11 54	1 37	8 11
Baugé-l-Ver . . .	6 28	9 07	12 16	1 44	8 20
le Vaudelnay. . .	6 3.	9 16	12 34	1 51	8 30
Montreuil (a). . .	6 44	9 26	12 48	2 01	8 40
— (dép.). . .	6 57	9 45	1 1	2 23	10 31
Nantilly.	7 34	10 29		2 51	»
Saumur(état). . .	7 45	10 42		3 02	»
Saumur(orl.). . .	7 47	»	1 28	3 01	10 58

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.). . .	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivy	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
NoyantMéon. . .	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45
Chât.-d-Loir. . .	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Chât.-d-Loir. . .	10 24	12 09	1 52	6 34	12 33	4 53
NoyantMéon. . .	11 27	12 57	3 10	7 38	1 23	5 56
Vernantes	11 49	»	3 39	8 »	»	6 15
Blou	12 »	»	3 51	8 11	»	6 25
Vivy.	12 10	»	4	8 20	»	6 33
Saumur(orl.). . .	12 22	1 35	4 11	8 30	2 01	6 43

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur.	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 48
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément. . . .	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers . . .	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Ménitré. . . .	3 31	7 35	9 53	57	3 53	7 50	11 13
Angers.	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 53

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur.	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes.	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet. . . .	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 43
La Chapelle . . .	»	9 »	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours.	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 »	11 43

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur.	8 21	»	»	Bourgueil. . . .	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet . . .	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet . . .	8 30	12 30	5 05
Bourgueil.	9 07	3 23	7 »	Saumur.	9 04	1 15	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur.	»	9 26	4 34	Chinon.	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet. . . .	8 40	12 20	6 »	Port-Boulet . . .	8 10	5 02	9 22
Chinon.	9 04	12 50	7 24	Saumur.	9 04	7 06	10 30

COFFRE-FORT

DE LA

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.